

leur entrée dans la Confédération, entre leur dette réelle et le chiffre révisé de la dette admise. La somme globale payée annuellement par le gouvernement fédéral aux provinces en allocations d'intérêt sur la dette est de \$1,609,386.

*Allocations relatives au gouvernement et à la législature.*—Le pacte fédératif stipule encore que des subventions annuelles fixes seront versées aux provinces pour subvenir aux dépenses de leur gouvernement et de leur législature. D'après l'échelle suivante, approuvée en 1907, ces sommes varient suivant la population des provinces:

Population de—	\$
Moins de 150,000.....	100,000
150,000, mais pas plus de 200,000.....	150,000
200,000 “ “ 400,000.....	180,000
400,000 “ “ 800,000.....	190,000
800,000 “ “ 1,500,000.....	220,000
Plus de 1,500,000.....	240,000

La somme globale versée présentement en allocations annuelles à ce titre est de \$1,810,000.

*Allocation per capita.*—En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, une subvention de 80c. par habitant était versée à chaque province. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1907 porte paiement de la subvention à raison de 80c. par tête jusqu'à une population de 2,500,000 âmes, et de 60c. par tête pour l'excédent de ce nombre. Ces allocations aux provinces s'établissent à \$8,731,917 au cours de l'année terminée le 31 mars 1949.

*Subventions spéciales.*—Dans le cas de certaines provinces, des subventions ont été ajoutées à l'échelle primitive en raison de circonstances spéciales et la somme totale en l'année terminée le 31 mars 1949 s'en est élevée à \$2,468,380 ainsi répartie:—

*Île du Prince-Édouard.*—Subvention spéciale de \$195,000, moins une déduction de \$39,120 (subvention nette de \$155,880).

*Nouveau-Brunswick.*—Subvention annuelle de \$150,000 depuis 1875 en compensation de l'abolition des droits de coupe réservés aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

*Manitoba.*—Subvention spéciale fondée sur la population et s'élevant actuellement à \$562,500 par année.

*Saskatchewan et Alberta.*—Somme annuelle, en compensation de la perte du revenu des terres publiques, fondée sur leur population respective et s'élevant dans le cas de la Saskatchewan à \$750,000 et, dans celui de l'Alberta, à \$750,000.

*Colombie-Britannique.*—Subvention spéciale s'élevant présentement à \$100,000 par année.

## 20.—Subventions fédérales aux gouvernements provinciaux, années terminées le 31 mars 1943-1949

Province	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Île du Prince-Édouard.....	381,932	381,932	381,932	381,932	381,932	656,932	656,932
Nouvelle-Écosse.....	708,958	705,140	705,140	705,140	705,140	2,005,140	2,005,140
Nouveau-Brunswick.....	735,605	732,386	732,386	732,386	732,386	1,632,386	1,632,386
Québec.....	2,873,935	2,866,590	2,866,590	2,866,590	2,866,590	2,866,590	2,866,590
Ontario.....	3,173,621	3,155,007	3,155,007	3,155,007	3,155,007	3,155,007	3,155,007
Manitoba.....	1,722,475	1,717,879	1,716,987	1,717,284	1,709,043	1,722,202	1,715,623
Saskatchewan.....	2,052,162	2,092,169	2,028,578	2,049,775	2,034,650	10,079,651	2,041,525
Alberta.....	1,801,031	1,794,810	1,855,207	1,835,075	1,794,561	10,272,767	2,018,039
Colombie-Britannique.....	1,040,366	1,003,440	1,003,440	1,003,440	1,003,440	1,003,440	1,003,440
<b>Totaux.....</b>	<b>14,490,085</b>	<b>14,449,353</b>	<b>14,445,267</b>	<b>14,446,629</b>	<b>14,382,750</b>	<b>33,394,115</b>	<b>17,094,682</b>